

**CONSEIL MUNICIPAL
COMPTE-RENDU DE SEANCE**

**Séance du 07 avril 2022 à 20 heures
Mairie - Salle du Conseil**

Présents :

M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, Mme SAUZY Angélique, M. THEVENARD Philippe

Procurations :

Mme BENKEDER Mina donne pouvoir à M. PESNEL Fabrice, Mme CINIÉ Marjolaine donne pouvoir à Mme DIENNET Elise

Excusées :

Mme BENKEDER Mina, Mme CINIÉ Marjolaine

Secrétaire de séance : M. BERNARD Sylvain

Président de séance : M. GARNIER Gilles

1 - Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2022

Les membres du Conseil Municipal après avoir pris connaissance du compte-rendu de la séance du conseil du 10 mars 2022, se prononcent sur son adoption.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

2 - Compte-rendu des réunions de structures intercommunales

Les membres du Conseil Municipal entendent les comptes-rendus des réunions des structures intercommunales qui se sont déroulées durant le mois de mars 2022.

Réunion relative à l'élaboration d'un schéma directeur des modes (de transport) actifs sur le territoire de la CCDSV : Présentation des itinéraires étudiés en phase 2 et indication des clefs d'analyse pour que les élus puissent opérer une sélection des itinéraires à retenir.

Commission Gestion des déchets, PCAET : Présentation du compte administratif et du compte de gestion 2021. Présentation du Budget primitif 2022 en augmentation de 6.2%. Forte augmentation du coût de la recyclerie notamment due à une mise aux normes du bâtiment.

Assemblée Générale de l'association Passerelle en Dombes mardi 5 avril 2022 : Présentation du bilan moral : 93 filleuls ont été accompagnés dans leur recherche d'emploi. 55 ont abouti, grâce à 58 parrains. L'organisation du forum des métiers de la sécurité à Villeneuve a remporté un grand succès avec plus de 200 visiteurs.

La commune de Toussieux a rejoint l'association, portant à 12 le nombre de communes membres. Actions envisagées pour le futur : formation des jeunes aux entretiens d'embauche, en 2023 un nouveau forum sera organisé, certainement autour du thème des métiers liés au handicap. Augmentation de la participation des communes à 150€ au lieu de 100 € précédemment. Permanence le 1^{er} samedi du mois.

3 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de commande publique

| Libellé de la dépense | Fournisseur | Montant (TTC) |
|---|-----------------------------|---------------|
| Anti-pince doigts + vêtements de travail + dégrippant | WURTZ | 979,20 € |
| Livres pour la bibliothèque municipale | Librairie la Folle aventure | 700,00 € |
| Réparation gouttières atelier municipal (Suite accrochage camion la recyclerie) | Guillemin | 567,89 € |
| Entretien annuel chaudières gaz résidence anciennes écoles | Rognard et fils | 491,10 € |
| Nettoyage semestriel vitres bâtiments communaux | AP Nettoyage | 1 128,00 € |

4 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière d'urbanisme

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière d'autorisation du droit des sols, durant le mois de mars 2022

5 - Compte-rendu des décisions du Maire, prises en matière de droit de préemption urbain

Les membres du Conseil Municipal sont informés des décisions rendues en matière de droit de préemption urbain, durant le mois de mars 2022.

6 - Présentation et approbation du budget primitif principal 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le projet de budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le budget primitif s'équilibrant ainsi :

| Section | Dépenses | Recettes |
|-----------------------|----------------|----------------|
| Fonctionnement | 1 022 070,33 € | 1 022 070,33 € |
| Investissement | 1 353 355,43 € | 1 353 355,43 € |
| Total | 2 375 425,76 € | 2 375 425,76 € |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Présentation et approbation du budget primitif annexe "Commerces" 2022

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le projet de budget primitif 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif dressé par le Maire, à l'unanimité ; approuve le budget primitif du budget annexe « commerces » s'équilibrant ainsi :

| | DEPENSES | RECETTES |
|---------------------------|--------------|--------------|
| Section de fonctionnement | 123 840,79 € | 123 840,79 € |

| | | |
|--------------------------|---------------------|---------------------|
| Section d'investissement | 111 741,71 € | 111 741,71 € |
| Total | 235 582,50 € | 235 582,50 € |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Vote des taux d'imposition 2022

Vote des taux de la fiscalité directe locale : fixation des taux des taxes foncières.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu la note d'information de la DGCL du 9 février 2022 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets primitifs locaux pour 2022.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 mai 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 27,47 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 30,20 %

Monsieur le Maire explique que la crise du COVID, a eu un fort impact budgétaire, de part les nouvelles normes sanitaires instaurées. Il souhaite également anticiper l'augmentation des coûts des énergies et des matières premières, c'est pourquoi il propose d'augmenter les taux d'imposition d'un point et demi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

de varier les taux d'imposition en 2022-:

- TFPB : + 1,5 points soit porter le taux à 28,97 % (variation à partir du taux de référence 2021),
- TFPNB : + 1,5 points soit porter le taux à 31,70 %.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

9 – Attribution de subventions aux associations

Monsieur le Maire propose l'attribution de subventions annuelles aux associations tel que détaillé dans le tableau ci-dessous :

SUBVENTIONS 2022

| Nom de l'organisme | Subventions 2020 | Subventions 2021 | Subventions 2022 |
|---|------------------|------------------|------------------|
| 6574 Subvention de fonctionnement aux associations | | | |
| ADAPEI Ain | 560,00 € | 500,00 € | 500,00 € |
| Académie de la Dombes | 50,00 € | 50,00 € | 50,00 € |
| ADMR Ambérieux | 650,00 € | 650,00 € | 650,00 € |
| ADMR Ambérieux (portage repas) | 250,00 € | 250,00 € | 250,00 € |
| Amicale école publique (voyage) | 1 300,00 € | 1 300,00 € | 1 300,00 € |
| Amicale école publique | 1 200,00 € | 1 200,00 € | 1 200,00 € |
| Association sapeurs-pompiers retraités | 50,00 € | 50,00 € | 50,00 € |
| Association pour le bien être | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| Boulo sports | 140,00 € | 140,00 € | 140,00 € |
| Cantine scolaire | 2 500,00 € | 2 500,00 € | 2 500,00 € |

| | | | |
|---------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Club joie de vivre | 200,00 € | 200,00 € | 200,00 € |
| Comité fleurissement | 3 200,00 € | 3 000,00 € | 3 000,00 € |
| Donneurs sang 6 communes réunies | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| Football club | 1 600,00 € | 1 600,00 € | 1 600,00 € |
| Savigym | 90,00 € | 200,00 € | 200,00 € |
| Ligue contre le cancer | 80,00 € | 80,00 € | 80,00 € |
| Passerelle en Dombes | 50,00 € | 100,00 € | 150,00 € |
| Prévention routière | 100,00 € | 100,00 € | 100,00 € |
| RASED | 100,00 € | 100,00 € | 160,00 € |
| Sapeurs-Pompiers communaux | 600,00 € | 600,00 € | 600,00 € |
| Tennis Club Haut Formans | 300,00 € | 300,00 € | 300,00 € |
| Val de Saône Dombes services Reyrieux | 200,00 € | 200,00 € | 200,00 € |
| Comité d'animation de Savigneux | 250,00 € | 250,00 € | 250,00 € |
| S/Total | 13 770,00 € | 13 570,00 € | 13 680,00 € |

VOTE : Adoptée à l'unanimité

10 – ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,
VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, article 3 I (1°),
VU l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

CONSIDERANT qu'en raison de l'accroissement du nombre d'élèves en école maternelle, avec 3 classes de maternelle, dont une comprenant également des élèves de CP.

Il y aurait lieu, de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent spécialisé des écoles maternelles à temps non-complet à raison de 20,55 heures de travail par semaine ;

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de créer un emploi pour accroissement temporaire d'activité d'agent spécialisé des écoles maternelles à compter du 1er septembre 2022, pour une durée de 6 mois. Il est précisé que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 20,55 heures hebdomadaires et que la rémunération pourra être comprise entre l'IM 354 et l'IM 432.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

11 - Travaux en cours

Espace Raymond SANLOUP : les travaux se poursuivent par les menuiseries intérieures et l'installation du plafond. Le carrelage sera posé d'ici fin avril.

Vidéo projecteur : le choix se porte sur un modèle installé sur le mur de la cuisine, suffisamment puissant pour projeter sur le mur opposé.

Fleurissement : le comité a souhaité repeindre les pots de fleurs, les bancs et l'abris bus en teintes multicolores. Les serres du Baderand souhaitent modifier le concept de la vente annuelle de fleurs en adoptant une forme de pré-commande. Le comité va se réunir pour en débattre.

Assainissement : Une réunion a été organisée pour la présentation du schéma directeur d'assainissement de la commune avec les différentes actions à prévoir sur les prochaines années. Ces actions consistent en des rénovations du réseau d'assainissement et extension des secteurs en séparatif. Pour ce qui concerne le réseau d'eaux pluviales, de compétence municipale, les opérations à prévoir sont : la déconnexion de la surverse de l'étang, déconnexion du réseau d'eaux pluviales de la Route de Villeneuve, Rue de la Forge, Route de la Dombes.

12 - Questions diverses

- Stade Antoine Favrot : Le Sporting Club des Milles Etangs sollicite la Commune pour une réfection des peintures de l'espace buvette. Le Conseil donne son accord sur le principe.

- Hôtel, réfection de la toiture et éventuellement climatisation des chambres : Des subventions du Conseil Départemental de l'Ain et du Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes ont été accordées, le Conseil donne son accord de principe pour la réalisation des travaux, en concertation avec l'exploitant.

- Réfection d'un fossé à Juis : un devis d'un montant de 660 € TTC par MPS Création est validé par le Conseil.

- Panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école : Pour faire suite à la présentation du projet proposé par la SEM LEA, le Conseil donne un accord de principe pour une installation de panneaux sur la toiture côté maternelle.

- La commission Affaires scolaires travaille sur une sécurisation des feux tricolores situés devant l'espace Raymond Sanloup, qui protègent l'accès au parking de l'école. En effet, il a été constaté beaucoup d'infractions : vitesse excessive et feu rouge non respecté. Une rencontre a été organisée avec l'Adjudant-Chef Olivier BENEY de la Brigade de Trévoux, pour recueillir des conseils sur les aménagements les plus efficaces.

- Défibrillateur au mieux disant. Installation vers la Mairie.
- Comité des Pompiers. Accueil de nouvelles recrues.
- RSE propose d'installer 1 borne de recharge pour véhicules électriques sur la commune.
- Préparation de la cérémonie du 8 mai 1945.

La séance est levée à 0h00.

Fait à SAVIGNEUX
Le Maire,
Gilles GARNIER

